



Devenez sociétaire de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Dans le cadre de son développement, « La SCIC SA Nouveau Monastère » vous propose d'investir à son capital social.

Un monastère du XII^e siècle est transformé depuis 30 ans en Centre d'Accueil International, pour des séjours résidentiels culturels, artistiques, de bien-être, séminaires, formations et autres...

- La situation actuelle : une gestion équilibrée depuis la reprise en 2011, une clientèle maintenue puis développée, un dynamisme local existe.
- Un lieu d'échanges ouvert sur l'extérieur et en lien avec les acteurs locaux.
- À présent, un projet d'envergure de rénovation, de préservation du patrimoine et de mise aux normes s'avère nécessaire.

Nous vous sollicitons donc pour devenir sociétaire de la coopérative.

Pourquoi devenir sociétaire ? Devenir sociétaire c'est acquérir des parts sociales de la SCIC SA du Nouveau Monastère, gestionnaire de l'ancien Monastère, et ainsi participer à son financement durable. C'est aussi :

- Être informé sur les activités grâce à une newsletter semestrielle et s'exprimer sur les orientations votées lors des Assemblées Générales et ainsi participer à la gouvernance ;
- Aider à la pérennisation du projet d'accueil ;
- Soutenir un projet en lien avec le territoire ;
- Favoriser la création d'activités et d'emplois locaux ;
- Participer à une coopérative inscrite dans l'Économie Sociale et Solidaire et à la relocalisation de l'économie.

■ **Contactez-nous** pour toute question ou précision sur la souscription de parts sociales :

SCIC SA Nouveau Monastère – Le village – 26150 Sainte-Croix – Tél. : 04 75 21 22 06 – soutien@le-monastere.org

Toutes les dernières informations : www.le-monastere.org/scic-nouveau-monastere

bulletin de souscription de parts sociales SCIC SA Nouveau Monastère

→ Je soussigné(e),

Mme M Nom* : prénom* :

Adresse (Siège social pour les entreprises, domicile pour les particuliers)* :

Code postal* : Ville* : Courriel :

N° de téléphone fixe* : ou n° de portable* :

agissant à titre particulier ou agissant en qualité de de l'entreprise / association

Entreprise : forme juridique , inscrite au RCS de

sous le numéro (SIRET) : _ _ _ _ _ APE _ _ _ _ _

Association : Date de déclaration Préfecture de : Numéro de déclaration :

déclare avoir pris connaissance du projet de la SCIC SA Nouveau Monastère, Société Coopérative d'Intérêt Collectif à capital variable inscrite au Registre du commerce de Romans sous le n° 530 053 495 et dont le siège social se situe à : le village - Sainte-Croix - 26150 ;

accepte que la Société Coopérative Nouveau Monastère ait recours aux courriers électroniques lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance.

1. → Je prends des parts sociales

déclare souscrire part(s) sociale(s) de 100 €, soit € au capital de la SCIC SA Nouveau Monastère.

SCIC SA Nouveau Monastère

Forme

Société Coopérative d'Intérêt
Collectif, SA à Capital Variable

Date de transformation en SCIC

14 mars 2015

Objet social

- Activités d'accueil :

hébergement et restauration

- Accueil et organisation de manifestations
et événements culturels et artistiques

- Accueil et développement d'activités éco-
nomiques sur le site en lien avec le territoire.



Informations diverses

■ Comment fonctionne la coopérative ?

La SCIC permet de réunir, dans le sociétariat du Monastère, l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet. Le principe coopératif réside dans la gestion démocratique de la structure :

1 sociétaire = 1 voix

Cette voix permet de participer à la prise de décisions au sein de la gouvernance.

■ Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de propriété. Le montant de la part d'une coopérative reste fixé à sa valeur initiale : 100 €. Prendre une part dans la coopérative signifie s'engager pour soutenir la SCIC SA Nouveau Monastère.

■ Qu'est-ce que le capital social ?

Il s'agit de l'ensemble des parts sociales souscrites. Le capital social garantit la solidité et l'indépendance de la société. Il permet à la coopérative de constituer des fonds propres nécessaires à son fonctionnement et ses investissements, de développer ses services et activités. La majorité des bénéfices seront mis en réserve dans la coopérative.

■ Qui peut souscrire ?

Toute personne physique majeure ou personne morale.

■ Comment souscrire ?

En complétant ce bulletin de souscription en 2 exemplaires originaux et en retournant un exemplaire à la Présidente de la SCIC SA Nouveau Monastère. Il doit être accompagné du règlement par chèque, virement ou en espèce de la souscription ainsi que d'une copie de la pièce d'identité pour les personnes physiques, du K-Bis pour les sociétés ou de la déclaration en Préfecture pour les associations.

■ Faut-il souscrire un montant minimum ?

Le sociétaire peut souscrire à tout moment autant de parts qu'il le souhaite. Le minimum est 1 part pour les personnes physiques, 5 parts pour les personnes morales et les communes de moins de 500 habitants et 10 parts pour les collectivités et communes de plus de 500 habitants.

■ Quelle est la responsabilité du sociétaire ?

En cas de défaillance économique de la société, la responsabilité du sociétaire n'est engagée qu'au maximum pour le montant de ses parts.

L'objectif est bien sûr de parvenir à une structure stable et pérenne.

■ Quelle est la durée de l'investissement ?

Le capital social permet le financement à long terme du projet. La durée souhaitée de détention des parts sociales de la SCIC du Monastère est de 5 années minimum.

■ Quelles sont les conditions de retrait ?

Chaque associé est libre de se retirer du capital. Les conditions de retrait et de remboursement sont prévues et définies à l'article 17 des statuts de la SCIC.

2. → A l'appui de ma souscription, je verse ce jour :

par chèque bancaire à l'ordre de SCIC SA Nouveau Monastère, la somme de €,

en espèce au secrétariat du Monastère,

par virement bancaire - renseignement auprès du secrétariat du Monastère.

3. → Je finalise la souscription et signe

Bon pour souscription de € (nombre en toutes lettres).

Un exemplaire de ce bon de souscription est à conserver par vos soins en guise de reçu.

Fait le /..... /..... à

Signature du souscripteur :

Pour la SCIC SA Nouveau Monastère,

4. → J'envoie ce bulletin signé

> Vérifiez que vous avez bien signé.

> Envoyez sous enveloppe la partie détachable, le chèque et un justificatif d'identité (copie d'une pièce d'identité, K-Bis,...) doit être adressé à :
SCIS SA Nouveau Monastère - Le village - 26150 Sainte-Croix